6. Le thème du trimestre

Les cambriolages : les bonne réactions et la prévention

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (vêtements, véhicule, immatriculation, direction de fuite...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE
Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
• ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
• interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES
• Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés ;
• prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...) ;
• déposez plainte à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet:
https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/
• déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

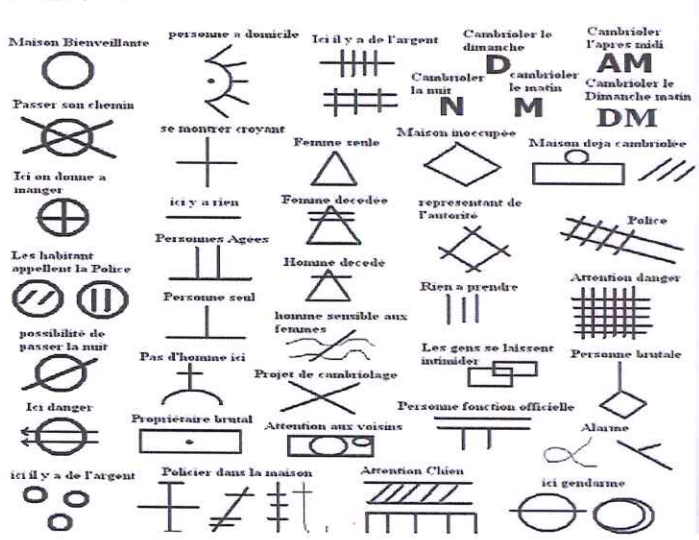

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS
Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (oeilleton), d'un entrebâilleur.
Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT
Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT
Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.
Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ci-contre à gauche : des sigles laissés par les cambrioleurs en repérage : aviser aussitôt la gendarmerie.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE
N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie Publique.
Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :

COMPOSEZ LE 17
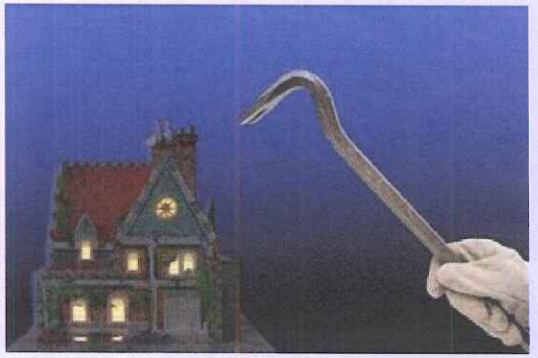
Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
Blocage téléphones portables
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free Mobile : 32 44
Orange : 0 800 100 740
SFR : 10 23